

FOCUS ENTERTAINMENT

Société Anonyme

11, Rue de Cambrai

75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2023

Résolution n°14

Finexsi Audit
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital 57 803 €
412 029 357 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FOCUS ENTERTAINMENT

Société Anonyme

11, Rue de Cambrai

75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2023

Résolution n°14

A l'Assemblée générale de la société Focus Entertainment,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser, pour une durée maximale de 18 mois, à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 1.169.086,80 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 974.239 de ses propres actions, sous la forme d'une offre de rachat proposée à l'ensemble des actionnaires de la Société, réalisée conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du code de commerce. Votre Conseil d'administration vous propose par ailleurs que le prix de rachat unitaire des actions à proposer dans le cadre de l'offre de rachat ne pourra excéder le montant de 60 euros maximum par action, soit un montant global de 58.454.340 euros maximum pour l'opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de la Société d'un montant maximum de 1 169 086,80 euros.

Paris et Paris-La Défense, le 21 août 2023

Les commissaires aux comptes

Finexsi Audit

Deloitte & Associés

 Lucas Robin

 Julien RAZUNGLES

Lucas ROBIN

Julien RAZUNGLES